

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CRÉPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 26 novembre 2025 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
Nombre de votants	9

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, Mme Isabelle DELEPINE, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, M. Renato PACE, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :

M. Daniel DECLEIR, pouvoir à Mme Virginie DOUAT, Mme Lysiane MOINAT, pouvoir à Françoise NIVESSE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

**DELCCAS 2025-33
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L542-2,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 19 novembre 2025,

Considérant la nécessité de mettre à jour annuellement le tableau des emplois afin de disposer d'un document reflétant au plus juste l'effectif du CCAS, correspondant aux emplois budgétés,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de supprimer des grades qui correspondent à des postes devenus vacants à la suite d'avancements de grade, de promotions internes, de réussites à concours ou d'examens professionnels, de mutations, de détachements, de départs en retraite et de disponibilités,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Procéder aux suppressions suivantes :

Filière	Grade	Temps de travail TC/TNC	Nombre de postes à supprimer ouverts sur les grades
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	1
Animation	Adjoint d'animation	TC	1
Médico-Sociale	Puéricultrice	TNC (17h30 hebdomadaires)	1

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 novembre 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 28 NOV. 2025

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20251126-DELCCAS2025-33-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025